

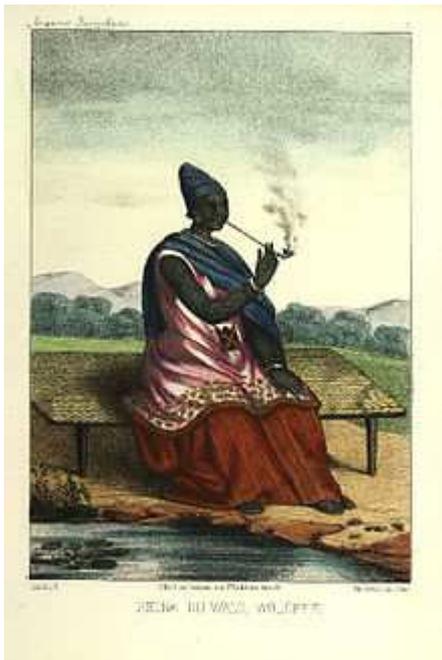
Le plus souvent la [préhistoire et protohistoire du Sénégal](#) évoquent avant tout les [cercles mégalithiques](#) de [Sénégambe](#) ou les amas coquilliers artificiels, tels ceux de l'île de [Fadiouth](#).

Pendant la préhistoire, la présence d'un peuplement assez ancien est estimée très antérieure à l'ère chrétienne. Des bifaces en amande du [paléolithique](#) inférieur ont été découverts dans la [presqu'île du Cap-Vert](#), ainsi que d'autres objets en pierre plus élaborés (hachereaux, racloirs) dans la région de [Rufisque](#) et au bord des rivières du Sénégal oriental.

Au néolithique, l'outillage se diversifie et la céramique fait son apparition. Les fouilles menées dans les régions côtières ont mis au jour des restes de cuisine qui témoignent d'une importante population de pêcheurs et commerçants (marigot de Khant dans le delta, embouchure du [Saloum](#)).

La métallurgie se développe à l'époque [protohistorique](#) (premier millénaire avant J.-C.), où l'on retrouve des tombeaux en forme de [tumulus](#). Dans le centre du pays, débordant sur l'actuelle [Gambie](#), on trouve un ensemble de cercles de [mégalithes](#) sur un secteur de 100 km sur 250 km. On retrouve ce type d'alignement dans le nord est de la [république centrafricaine](#).

Premiers royaumes



 [Ndeté Yalla](#), reine du [Waalo](#)

Les peuplements se sont progressivement consolidés pour aboutir à la création des premiers royaumes qui se forment au [VII^e siècle](#), le [Tekroul](#), le [Royaume du Namandirou](#), puis le [Djolof](#), avec de lointaines parentés avec l'[empire du Ghana](#). Parmi les différents royaumes, le plus puissant au [XIV^e siècle](#) était l'empire du Djolof qui regroupait le [Cayor](#), le [Baol](#), les royaumes [sérères](#) du [Sine](#) et du [Saloum](#), le [Waalo](#), le [Fouta-Toro](#) et le [Bambouk](#). Au sud du pays, l'État du [Kaabu](#), puis le [Fouladou](#).

Le Djolof était un empire fondé par [Ndiadiane N'diaye](#), premier bourba (roi) djolof. Il avait été élu comme chef dans ce qui allait devenir le [royaume du Oualo](#), au nord-ouest de l'actuel

Sénégal, dans la région du fleuve. Il avait réuni toutes les populations d'ethnie [wolof](#) pour fonder cet empire au [XIII^e siècle](#). L'empire s'effondra en [1549](#), avec la mort du dernier empereur du Djolof, Lélé Fouli Fak, tué par Amari Ngoné Sobel Fall, alors chef de la région du Cayor.

Le Djolof est resté vassal de l'[empire du Mali](#) pendant un siècle. À partir de là, les autres États allaient, tour à tour, prendre leur indépendance jusqu'à réduire le grand empire du Djolof aux dimensions d'une royauté dans la partie centrale du pays. Dans la seconde moitié du [XIX^e siècle](#), les colons français annexèrent progressivement tous les royaumes du Sénégal. Le Djolof fut le dernier royaume annexé avec le départ en exil de Alboury Ndiaye, sous l'impulsion de [Louis Faidherbe](#).

L'[islam](#) est introduit au Sénégal pour la première fois entre le [VIII^e siècle](#) et le [IX^e siècle](#) par le biais des commerçants arabo-berbères. Ils diffusent pacifiquement cette religion et convertissent les [Toucouleurs](#) et les [Sarakhollés](#), lesquels la propageront partout au Sénégal. Plus tard, au [XI^e siècle](#), les [Almoravides](#), aidés des Toucouleurs, tentent d'islamiser les groupes de [religion traditionnelle](#) par le [Djihad](#). C'est l'une des raisons qui entraîne la migration des Sérères vers le Sine-Saloum, des Wolofs, des [Peuls](#) et des [Mandingues](#), qui étaient tous concentrés au [Tekrour](#). Une légende populaire, chantée par les griots et illustrée par le poète-président Senghor, rattache d'ailleurs la filiation du premier Bourba Djolof Ndiadiane N'Diaye à la dynastie des Almoravides (fondatrice de [Marrakech](#) et responsable de l'attaque repoussée par le célèbre "Cid"). L'islam se propage très tôt dans l'empire du Djolof. Mais c'est au [XIX^e siècle](#) qu'il gagne véritablement l'ensemble des populations, pacifiquement, grâce aux marabouts et de leurs confréries tels que El Hadji Malick Sy pour la tidjaniya ou [Amadou Bamba](#) fondateur de la confrérie mouride, qui émerveillent les populations par leur érudition et leurs miracles. C'est également un moyen pour les populations de s'unir et se protéger contre les ravages que connaissent les royaumes au [XIX^e siècle](#) ([djihads](#) répétés, colonisation forcée).

Le [XIX^e siècle](#) est en effet marqué par la chute des royaumes, l'avancée des colons européens ainsi que par la résistance anticoloniale, illustrée par des personnages tels que [Lat Dior](#), [Sidya Ndaté Yalla Diop](#), [El Hadj Oumar Tall](#), [Mamadou Lamine Dramé](#), [Bouna Alboury Ndiaye](#), [Alpha Molo Balde](#), [Maba Diakhou Ba](#), [Ndeté Yalla Mbodj](#), [Moussa Molo Balde](#), [Aline Siteo Diatta](#)... La religion [catholique](#) se diffuse avec les missionnaires européens à partir du [XIX^e siècle](#), en particulier au [Sine](#) et en [Casamance](#).

La colonisation



Bal de [signares](#) à [Saint-Louis](#) (gravure de [1890](#))

La conquête coloniale commence dès la [découverte de ces terres](#) en [1442](#) par le navigateur vénitien [Cadamosto](#) pour le compte du Portugal. Les Portugais se lancent alors rapidement dans la [traite des Noirs](#), mais devront bientôt faire face à la concurrence des négriers britanniques, français et hollandais à travers le [Commerce triangulaire](#).

Les Hollandais fondent un comptoir sur l'[île de Gorée](#), la [France](#) établit en [1659](#) celui de [Saint-Louis](#) qui deviendra la première capitale du Sénégal. En [1677](#), les Français occupent à leur tour l'[île de Gorée](#) (un des principaux centres du commerce des [esclaves](#) avec [Saint-Louis](#) et le fort de l'[île James](#) en [Gambie](#)).



Un [tirailleur](#) et sa famille en transit à [Marseille](#) en [1913](#)

La seconde République de [1848](#) crée un mandat de député pour Saint Louis. L'ordre colonial s'impose avec [Faidherbe](#), gouverneur du Sénégal de [1854](#) à [1861](#) et de [1863](#) à [1865](#) qui jette les bases de la future [Afrique occidentale française](#) (AOF). Respectueux des coutumes indigènes, il étend l'influence française très au-delà du Sénégal, travaille à développer l'économie locale et crée le [port de Dakar](#). La Troisième République accorde le statut des [quatre communes](#) à Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque, puis, sous l'influence du député noir [Blaise Diagne](#) une citoyenneté pour les habitants de ces communes en [1916](#) qui envoient des conscrits pendant les deux conflits mondiaux (les [tirailleurs sénégalais](#)). En 1919, certains troubles agitent Dakar. Le tirailleur [Cheikou Cissé](#), né au [Soudan français](#) et blessé pendant la guerre, est condamné à la [peine de déportation perpétuelle](#) et envoyé au [bagne de Nouvelle-Calédonie](#). Mort en 1933, il a fait l'objet d'une lutte de la part des milieux anticolonialistes français (dont le [Secours rouge international](#) et la [SFIC](#) communiste).

Après Saint-Louis, [Dakar](#) devient, en [1902](#), la capitale de l'[Afrique occidentale française](#), l'une des [colonies françaises](#).

En janvier [1959](#), le [Soudan français](#) (actuel [Mali](#)) et le Sénégal fusionnent pour former la [Fédération du Mali](#), qui devient complètement indépendante le [20 juin 1960](#). Cette indépendance est la conséquence des transferts de pouvoirs convenus dans l'accord signé en France le [4 avril 1960](#). Cette date est considérée comme le jour officiel d'accession du Sénégal à l'indépendance.

Indépendance

Articles détaillés : [Confédération de Ségambie](#), [Conflit en Casamance](#) et [Conflit sénégal-mauritanien](#).



[Léopold Sédar Senghor](#)

Le [20 août 1960](#), le Sénégal se retire de la fédération du Mali et proclame son indépendance.

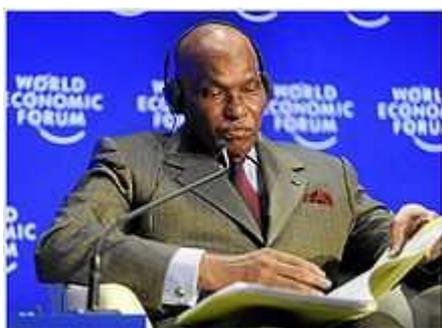
Le Sénégal et la [Gambie](#) s'unissent en [1982](#) pour former la [Confédération de Sénégalie](#), mais celle-ci ne fut que théorique et n'a jamais été mise en application. Elle est finalement dissoute en [1989](#).

Des [affrontements](#) ont lieu depuis 1982 de manière intermittente entre les séparatistes installés dans le sud de la [Casamance](#) et les forces gouvernementales. Après plusieurs tentatives infructueuses, un nouvel accord a été signé à [Ziguinchor](#) le [30 décembre 2004](#)^[4] entre le ministre de l'Intérieur [Ousmane Ngom](#) et l'abbé [Augustin Diamacoune Senghor](#), chef de la rébellion du [Mouvement des forces démocratiques de Casamance](#) (MFDC).

Un autre foyer de conflit entre des Casamançais et la [Guinée-Bissau](#) s'est développé en avril 2007

En 1989, la Mauritanie et le Sénégal ont [rejeté violemment et respectivement les communautés du pays voisin](#) alors que la plupart étaient nés depuis longtemps dans leur nouveau pays d'adoption et s'étaient bien implantés dans le tissu social et économique. Selon le HCR, des réfugiés sont toujours établis le long du fleuve Sénégal^[6]. En 2007, le président de la Mauritanie a déclaré lors de sa campagne, être en faveur du retour de ses compatriotes vivant au Sénégal et au Mali contre leur gré.

Politique



[Abdoulaye Wade](#), actuel [président de la République](#).

Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique car il n'y a jamais eu de [coup d'État](#), et le « modèle sénégalais »^[8] était souvent mis en avant dans le passé, même si [Amnesty International](#) dénonce encore quelques arrestations à caractère politique.

Le Sénégal est une république démocratique (présence de plusieurs partis politiques). Le régime est présidentiel car à l'indépendance, le Sénégal a adapté le modèle politique français de 1958 comme d'autres pays africains qui étaient membres de l'AOF. La [constitution du Sénégal](#) date de 1959, elle a été révisée dès 1960 par Léopold Sédar Senghor suite à un référendum. Plusieurs révisions vont se succéder notamment celle de 1963 qui instaure le régime présidentiel (à cette époque : suppression du Premier ministre) puis celle de 2001 qui ramène le mandat présidentiel de sept ans à cinq ans (le Sénat sera supprimé puis rétabli en 2007).

Le [président de la République](#) est le chef de l'État, élu au [suffrage universel](#) direct pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Il nomme le Premier ministre qui choisit à son tour les ministres de son cabinet et propose leur nomination au président de la République.

Le premier président est [Léopold Sédar Senghor](#), leader charismatique et poète de renom. En [1981](#) son Premier ministre [Abdou Diouf](#) prend sa succession, mais en [2000](#) le [Parti démocratique sénégalais](#) l'emporte avec [Abdoulaye Wade](#), réélu en [2007](#). L'actuel chef du gouvernement est [Souleymane Ndéné Ndiaye](#), nommé en avril 2009.



 L'[Assemblée nationale du Sénégal](#)

Le [Parlement du Sénégal](#) est doté de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

Instituée le 20 août 1960, l'[Assemblée nationale](#) accueille 150 députés, élus au suffrage universel direct pour une durée de cinq ans. Le scrutin est majoritaire à un tour au niveau des départements à concurrence de 90 députés et proportionnel sur une liste nationale à concurrence de 60 députés. L'Assemblée est aujourd'hui présidée par [Mamadou Seck](#). Les [élections législatives sénégalaises de 2007](#) se sont soldées par une très large victoire de la coalition présidentielle, mais près des deux tiers des électeurs ne s'étaient pas rendus aux urnes, notamment en raison d'un mot d'ordre de [boycott](#) de la part des partis d'opposition.

Le [Parlement du Sénégal](#) était [monocaméral](#) pendant une période : le [Sénat](#), supprimé en 2001 à la suite d'un [référendum constitutionnel](#), a été rétabli en mai 2007. Les sénateurs seront au nombre de 100. 35 ont déjà été élus au suffrage indirect dans les départements, les 65 autres seront désignés par le chef de l'État. Le Sénat est aujourd'hui présidé par [Pape Diop](#), ancien maire de la ville de Dakar.

La loi sur la décentralisation, mise en application en janvier [1997](#), accorde des pouvoirs significatifs aux assemblées régionales.



 Palais de Justice de [Louga](#)

Supprimée en 1992, la [Cour suprême du Sénégal](#) avait été remplacée par trois organes spécialisés, la [Cour de cassation](#), le [Conseil d'État](#) et le [Conseil constitutionnel](#), assez semblables à leurs homologues français.

En août 2008 une loi organique recrée une Cour suprême par la fusion entre la Cour de cassation et le Conseil d'État

Le Conseil Constitutionnel comprend cinq membres qui sont nommés par décret pour six ans non renouvelables, dont un président et un vice-président. Il est partiellement renouvelé tous les deux ans, à raison de deux membres au maximum. Son rôle est de contrôler les élections législatives et de vérifier la constitutionnalité des lois et les engagements internationaux.

Le Sénégal a aboli la [peine de mort](#) le [10 décembre 2004](#)^[12]. Les rapports [homosexuels](#) sont encore passibles de peines de prison.

Source : Wikipedia